

# RAPPORT DU PRESIDENT

## Du jury du concours d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Session 2014

### I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

La première épreuve du concours d'adjoint administratif ouvert au titre de l'année 2014 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude s'est déroulée le 12 mars 2014 au Parc des Expositions de Narbonne. Les candidats reconnus travailleurs handicapés bénéficiant d'un aménagement d'épreuve ont été convoqués dans les locaux du Centre de Gestion à Carcassonne pour leur garantir de meilleures conditions de travail.

Pour cette session, le CDG 11 a organisé les trois voies de concours pour l'ensemble des collectivités affiliées et des collectivités non affiliées du département de l'Aude sur la base du recensement annuel des besoins en recrutement. Ce concours est organisé sans partenariat extérieur.

#### a) Calendrier :

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	9 septembre 2013
Période d'inscription	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 6 novembre 2013
Limite dépôt des candidatures	14 novembre 2013
Epreuves d'admissibilité	12 mars 2014
Jury d'admissibilité	24 avril 2014
Epreuves facultatives d'admission	Du 20 au 22 mai 2014
Epreuves obligatoires d'admission	Du 16 au 19 juin 2014
Jury d'admission	19 juin 2014

#### b) Admission à concourir :

1°) à titre externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente,

2°) à titre interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique,

3°) au titre du troisième concours : ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

### c) Jury

Le jury commun aux 3 concours comprenait 6 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches.

Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

## II- PRINCIPAUX CHIFFRES

### Année 2014

Qualité	Postes Ouverts	Poste après transferts*	Nombre d'inscrits	Présents 1 <sup>ère</sup> épreuve En nombre, en %	Admissibles (seuil/20)	Présents admission En nombre, en %	Admis (seuil/20)
EXTERNES	27	27	358	223 62.29	55 (12.38)	52	27 (13.83)
INTERNE	27	27	155	123 79.35	54 (12)	53	27 (13.73)
3EME CONCOURS	13	13	29	20 68.96	17 (9.13)	17	13 (11.32)
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>542</b>	<b>366</b>	<b>126</b>	<b>122</b>	<b>67</b>

### Année 2010 (pour mémoire)

Qualité	Postes Ouverts	Poste après transferts*	Nombre d'inscrits	Présents 1 <sup>ère</sup> épreuve En nombre, en %	Admissibles (seuil/20)	Présents admission En nombre, en %	Admis (seuil/20)
Externes	16	16	524	337 64.31	32 (10.75)	32	16 (13.66)
Interne	16	19	138	109 78.98	29 (9.67)	29	19 (10.88)
3 <sup>ème</sup> concours	8	5	48	32 66.66	6 (9.75)	6	5 (10.73)
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>710</b>	<b>478</b>	<b>616</b>	<b>67</b>	<b>40</b>

\* La réglementation rend possible des transferts de postes. Extrait du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux : « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne ».

La session 2014 enregistre une baisse des inscriptions de l'ordre de 24 %, bien que ce concours n'ait pas été organisé depuis 4 ans.

Depuis la mise en place de l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, les candidats internes se sont dirigés naturellement vers cette possibilité d'accès au grade supérieur. Plusieurs avantages sont à noter : une seule épreuve écrite et orale, la moyenne suffit pour réussir et donc pas de « concurrence ».

### III - LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE - Mercredi 12 mars 2014

#### A – DESCRIPTIF ET NIVEAU DES EPREUVES

1°) Une épreuve de français comportant :

- A partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.
- Des exercices destinées à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire. Durée : une heure trente / Coefficient : 3

Cette épreuve permet d'évaluer non seulement la capacité du candidat à comprendre et à reformuler les idées d'un texte mais aussi de tester ses connaissances en grammaire, vocabulaire, orthographe et ses qualités rédactionnelles.

2°) L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats. Durée : une heure / Coefficient : 3

Cette épreuve impose :

- l'analyse et la compréhension de la commande
- la maîtrise des méthodes de calculs permettant d'arriver aux résultats attendus ou la restitution à l'intérieur d'un tableau de données chiffrées.

Si certaines données chiffrées sont en effet directement fournies, d'autres reposent au moins autant sur la maîtrise de la langue française que sur des aptitudes mathématiques.

Cette épreuve de mathématiques est pour une grande part une épreuve de lecture et de compréhension de consignes. Cette épreuve est notée pour une grande part sur la présentation du tableau numérique (soin apporté à sa réalisation, centrage, titre, nombre de colonnes...).

On ne peut vraiment réussir cette épreuve qu'après une préparation sérieuse. Les copies des candidats qui ont suivi une préparation au concours font nettement la différence.

Les sujets ont été réalisés par une cellule pédagogique régionale pilotée par le Centre de Gestion de LOZERE. Les sujets ont été proposés aux trois voies de concours pour 4 Centres de Gestion : AUDE, LOZERE, HERAULT et PYRENEES ORIENTALES.

Les épreuves de ce concours ont fait l'objet d'une double correction. Les résultats en français sont globalement bons. En revanche le niveau des candidats pour l'épreuve de tableau numérique est plus faible.

Récapitulatif des notes toutes voies de concours confondues par épreuve :

EPREUVE	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
FRANÇAIS	13.70	3.5	20	30	1
TABLEAU NUMERIQUE	7.84	0	18	252	77

#### B - SEUILS D'ADMISSIBILITE

- le seuil d'admissibilité du concours externe est fixé à 12.38/20 soit un ratio de 2.03 admissibles pour un poste.
- Le seuil d'admissibilité du concours interne est fixé à 12/20 soit un ratio de 2 admissibles pour un poste.

- Compte tenu du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats, le seuil d'admissibilité du 3<sup>ème</sup> concours est fixé à 9.13/20 soit un ratio de 1.3 admissibles pour un poste.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury.

#### IV - EPREUVES D'ADMISSION

##### A - EPREUVES FACULTATIVES – DESCRIPTIF ET NIVEAU

###### ♦ *EPREUVE ECRITE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE : Le 20 mai 2014 après midi*

Une épreuve écrite de langue vivante étrangère ; Durée : une heure / Coefficient : 1

Cette épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.

Cette année, 4 langues différentes : anglais, espagnol, allemand et russe. 54 candidats se sont présentés à ces épreuves.

Pour cette épreuve, nous faisons appel à des professeurs de langues de collège ou lycée pour la conception et la correction des copies.

###### ♦ *INTERROGATION ORALE SPECIALISEE: Du 21 au 23 mai 2014*

Une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants :

- Notions générales de droit public
- Notions générales de droit de la famille
- Notions générales de finances publiques.

Durée : quinze minutes avec une préparation de même durée / Coefficient 1

46 candidats se sont présentés à ces épreuves.

Les points excédant la note 10 aux épreuves facultatives s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

Moyenne par épreuve :

	Anglais 32 candidats	Espagnol 18 candidats	Allemand 2 candidats	Russe 2 candidats	DROIT PUBLIC 18 candidats	DROIT DE LA FAMILLE 19 candidats	FINANCES 9 candidats
Moyenne des trois concours	13.03	14.22	15.50	17.00	13.38	15.18	12.85

Sur l'ensemble des trois concours, 100 candidats ont choisi une épreuve facultative soit 79,36 % des admissibles. 83 ont gagné entre 1 et 10 points grâce à cette épreuve.

## B – EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSION – DESCRIPTIF ET NIVEAU : Du 16 au 19 juin 2014

Les deux épreuves d'admission sont communes aux trois types de concours :

1°) **Un entretien** visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.

Pour le concours interne et le troisième concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. Durée : quinze minutes / Coefficient : 3.

Les membres du jury ont conduit les épreuves d'entretien en 2 groupes de jury. Dans chaque groupe, chaque collègue est représenté.

2°) **Une épreuve pratique de bureautique** destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. Durée : quinze minutes / Coefficient : 1.

Pour cette épreuve, nous avons fait appel à deux professionnels informatiques.

Cette interrogation a eu lieu dans les locaux du CDG en même temps que les épreuves d'entretien. Les candidats ont été convoqués toutes les 20 minutes. Chaque candidat a passé les deux épreuves sur la journée.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Moyenne par épreuve et par voie :

Concours	ENTRETIEN	BUREAUTIQUE
Externe	11.28	16.33
Interne	13.21	15.44
3 <sup>ème</sup> concours	12.21	13.82
<b>Moyenne des trois concours</b>	<b>12.25</b>	<b>15.20</b>

## C –SEUILS D'ADMISSION

- le seuil du concours externe est fixé à 13.83/20 soit un ratio de 2.03 admissibles pour un poste
- Le seuil du concours interne est fixé à 13.73/20 soit un ratio de 2 admissibles pour un poste.
- le seuil du 3<sup>ème</sup> concours est fixé à 11.32/20 soit un ratio de 1.3 admissibles pour un poste.

## V – CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats et encourage ceux qui n'ont pas réussi le concours à poursuivre leurs efforts en se préparant sérieusement aux épreuves.

La présidente du jury remercie vivement les correcteurs, examinateurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ce qui a permis un bon déroulement des épreuves.

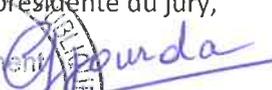
Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des recrutements à la hauteur des attentes des collectivités.

Fait à Carcassonne le 19/06/2014

La présidente du jury,

Département

de  
l'Aude

  
Madame Gisèle JOURDA

Maire-Adjointe de TREBES

